



Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie

## SDES, territoire d'énergie Savoie

(Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie)

Bâtiment « 3D » 81 rue de la Petite Eau

73290 La Motte-Servolex

**Objet :**  
**Diagnostic éclairage public :**  
**Participations financières**

**Délibération n° BS 4-3-2024**

**Membres :**

En exercice : 13

Présents : 7

Présents et représentés ayant pris part à la délibération : 7

**Date de la convocation :**

4 juin 2024

**Secrétaire de séance élu :**

Jean-Marc VIAL

**Nota :**

Le Président certifie que cette délibération sera affichée au siège du syndicat et mise à disposition sur le site du SDES en juin 2024.

**Extrait**

du registre des délibérations du bureau syndical

### Séance du 11 juin 2024

L'an deux mille vingt quatre

Le 11 juin, à 17h00,

Le bureau syndical du SDES s'est réuni à la halle Olympique d'Albertville, 15 avenue de Winnenden à Albertville (73), après convocation légale, sous la présidence de Michel DYEN.

**Étaient présents :**

Serge DAL BIANCO, Michel DYEN, Chantal MARTIN, Jean-Claude RAFFIN, Christian RAUCAZ, Jean-Marc VIAL et Alain ZOCCOLO.

**Étaient excusés :**

Yves BERTHIER, Robert AGUETTAZ, Marie-Claire BARBIER, Roger BLANC-COQUAND Béatrice SANTAIS et Serge TICHKIEWITCH

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Le comité syndical du 9 février 2016 a validé le principe de participations financières du SDES pour la réalisation de diagnostics du patrimoine d'éclairage public des communes adhérentes, réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SDES.

La délibération CS 1-16-2023 du 22 février 2023 est venue réaffirmer et abonder ce principe, avec un taux de participation financière de 60 % du montant HT des études afférentes, sans limite d'habitants ou de quantité de points lumineux.

Aussi, il convient que le présent bureau syndical analyse et valide ou non les dossiers présentés dans le tableau annexé au présent rapport.


Aucun nouveau dossier n'est à valider par le présent bureau syndical. En revanche, le dossier n°24002 doit être annulé, la commune d'Aime-la-Plagne ayant finalement pris la décision de réaliser le diagnostic en direct sans passer par l'accord-cadre du SDES. Cette décision a été motivée par le besoin qui se limitait à des préconisations, la commune ayant déjà un état des lieux et une cartographie suffisante de son patrimoine d'éclairage public. Ce dossier représente une annulation de 5 515€ de participation SDES.

**Compte tenu des éléments ci-dessus, le bureau syndical décide à l'unanimité :**

► **De valider l'annulation du dossier n°24002.**

Fait et délibéré en séance les, jour, mois, an, susdits.

Le secrétaire de séance  
**Jean-Marc VIAL**



Pour extrait conforme,

Le Président du SDES  
**Michel DYEN**



Annexe n° BS 4-3-2024

## Diagnostics éclairage public : participations financières 2024

Dossiers validés		Informations générales		Synthèse financière			
Réf dossier	Commune	Qté estimée de pts lumineux	Date demande	Coût estimé du diagnostic (HT) à engager	Participation SDES (60%)	Participation autres financements	Reste à charge communal (TTC)
24001 DIAG	Brides-les-Bains	384	21/09/23	3 100.00 €	1 860 €	0 €	1 860 €
24002 DIAG	Aime-la-Plagne	1313	30/11/23	9 191.00 €	5 515 €	0 €	5 515 €
24003 DIAG	Pralognan-la-Vanoise	301	17/01/24	2 800.00 €	1 680 €	0 €	1 680 €
24004 DIAG	Saint-Genix-les-Villages	550	05/10/23	4 125.00 €	2 475 €	0 €	2 475 €
<b>Total déjà validé à ce jour (4 dossiers) :</b>				<b>19 216 €</b>	<b>11 530 €</b>	<b>0 €</b>	<b>11 530 €</b>

Dossiers à valider		Informations générales		Synthèse financière			
Réf dossier	Commune	Qté estimée de pts lumineux	Date demande	Coût estimé du diagnostic (HT) à engager	Participation SDES (60%)	Participation autres financements	Reste à charge communal (TTC)
<b>A valider le 11 juin 2024</b>		<b>0 nouveaux dossiers</b>		<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

Dossiers à annuler		Informations générales		Synthèse financière			
Réf dossier	Commune	Qté estimée de pts lumineux	Date demande	Coût estimé du diagnostic (HT) à engager	Participation SDES (60%)	Participation autres financements	Reste à charge communal (TTC)
24002 DIAG	Aime-la-Plagne- A ANNULER	1313	30/11/2023	9 191	5 515	0	5 515
<b>A valider le 11 juin 2024</b>		<b>1 dossier à annuler</b>		<b>9 191 €</b>	<b>5 515 €</b>	<b>0 €</b>	<b>5 515 €</b>

<b>Total année 2024</b>				<b>10 025</b>	<b>6 015</b>	<b>0</b>	<b>6 015</b>
Nouveaux dossiers déjà validés							
Compléments dossiers déjà validés							